

Objet : TR : Réponse à une question posée par le Président de la Commission du BAPE sur le projet de Train de l'Est - Lien ferroviaire entre Mascouche/Terrebonne et Repentigny

Bonjour Mme Méthot,

Vous trouverez ci-dessous la réponse de Mme Geneviève Côté en rapport avec la question que lui avait adressée M. Samak lors des audiences publiques sur le train de l'Est concernant les économies d'investissement que pourrait réaliser le MTQ au chapitre de la réfection et de la remise en état du réseau routier découlant du transfert modal anticipé des automobilistes vers le nouveau service de trains de banlieue. Espérant le tout à votre satisfaction, recevez, Madame, mes salutations distinguées.

Benoît Picard, ing.

**Service des inventaires et du plan
Direction de Laval - Mille-Îles**

De : Côté, Geneviève

Envoyé : 18 mars 2009 19:04

À : Picard, Benoît

Objet : Réponse à une question posée par le Président de la Commission du BAPE sur le projet de Train de l'Est – Lien ferroviaire entre Mascouche/Terrebonne et Repentigny

Bonjour Benoît,

À l'occasion des audiences publiques sur le projet de Train de l'Est – Lien ferroviaire entre Mascouche/Terrebonne et Repentigny de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), le Président de la Commission du BAPE m'a demandé si le MTQ était en mesure d'évaluer les économies d'investissement au chapitre de la réfection et de la remise en état du réseau routier découlant du transfert modal anticipé des automobilistes vers le nouveau service de trains de banlieue.

Dans le rapport d'étude d'impact sur l'environnement déposée au BAPE, l'AMT évalue que le projet permettrait de retirer de la circulation 869 voitures, dont 630 sur les ponts en direction du centre-ville en période de pointe du matin.

J'ai frappé à plusieurs portes au MTQ, d'où les délais mis avant de répondre, et tous les experts consultés sont unanimes : compte tenu du volume d'automobiles en cause, l'impact sur les coûts d'entretien et de réfection du réseau serait marginal.

Monsieur Denis Saint-Laurent du Service des chaussées l'a affirmé dans ces termes : « Cette demande diffère des précédentes par le fait qu'on parle de réduire uniquement la circulation automobile (869 voitures par jour en moins). Dans un tel cas, il n'y a aucun montant à déclarer en terme d'entretien des routes puisqu'il faut environs 35 000 autos pour causer le dommage nominal d'un seul et unique camion lourd ».

J'apprécierais que tu transmettes cette information à la Commission du BAPE de ma part et que tu me mettes en copie conforme.

Merci.

Cordialement,

Geneviève Côté

Chef du Service de la planification et des stratégies d'intervention

**Transports
Québec**



Direction générale de Montréal et de l'Ouest
500, boul. René-Lévesque Ouest, 3^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7
genevieve.cote@mtq.gouv.qc.ca

Téléphone (514) 864-1730 poste 2260
Télécopieur (514) 873-2846